Informations de base

2011/2126(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation de l'instrument de flexibilité: politique européenne de voisinage **Subject** 6.40.15 Politique européenne de voisinage 8.70.60 Budgets annuels antérieurs 8.70.70 Instrument de flexibilité	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE)	06/07/2011
	Rapporteur(e) fictif/fictive GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) JENSEN Anne E. (ALDE)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	3129	2011-11-30

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/06/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0373	Résumé
23/06/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2011	Vote en commission		Résumé
17/10/2011	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0353/2011	
26/10/2011	Débat en plénière		
30/11/2011	Adoption du projet du budget par le Conseil		

01/12/2011	Décision du Parlement	T7-0520/2011	Résumé
01/12/2011	Résultat du vote au parlement		
01/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		
07/01/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2126(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/06302

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE473.732	04/10/2011	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0353/2011	17/10/2011	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0520/2011	01/12/2011	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2011)0373	17/06/2011	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2012/0003
JO L 004 07.01.2012, p. 0010 Résumé

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: politique européenne de voisinage

2011/2126(BUD) - 17/06/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité afin de compléter le financement de la politique de voisinage dans le budget général de l'Union pour 2012, au-delà du plafond de la rubrique 4.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 autorise la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour le financement de dépenses précisément identifiées qui ne pourraient être financées dans les limites des plafonds disponibles d'une ou de plusieurs rubriques du cadre financier pluriannuel.

Conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel, et après avoir examiné toutes les possibilités de réaffectation des crédits dans la rubrique 4, la Commission propose de mobiliser l'instrument de flexibilité pour financer la politique européenne de voisinage à hauteur d'un montant de **153,3 millions EUR au-delà du plafond de la rubrique 4**.

Il est rappelé aux deux branches de l'autorité budgétaire que la publication de la décision au Journal officiel de l'Union européenne ne doit pas intervenir à une date postérieure à celle de la publication du budget général pour l'exercice 2012.

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: politique européenne de voisinage

2011/2126(BUD) - 01/12/2011 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 524 voix pour, 59 voix contre et 10 abstentions, une résolution sur la proposition de décision destinée à mobiliser l'instrument de flexibilité en faveur de la Stratégie UE 2020 et de la politique européenne de voisinage.

En effet, les plafonds fixés dans le cadre financier pluriannuel, en particulier pour la sous-rubrique 1a et pour la rubrique 4, ne permettent pas de financer les priorités de l'Union sans mettre en péril les instruments et les politiques existants.

Au départ, la Commission avait proposé, dans la lettre rectificative n° 1/2012, de mobiliser l'instrument de flexibilité pour compenser le renforcement de la politique européenne de voisinage sous la rubrique 4 à hauteur de 153.343.576 EUR. Pour sa part, le comité de conciliation convoqué pour le budget 2012, est convenu de la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour un montant total de 200 millions EUR au-delà des plafonds de la sous-rubrique 1a et de la rubrique 4.

Le Parlement **approuve donc la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour le financement de la Stratégie UE 2020 sous la sous-rubrique 1a ainsi que pour le financement de la politique européenne de voisinage sous la rubrique 4 pour un montant total de 200 millions EUR**, comme suit :

- 50 millions EUR en faveur de la stratégie Europe 2020 sous la sous-rubrique 1a;
- 150 millions EUR en faveur de la politique européenne de voisinage sous la rubrique 4.

Le Parlement souligne toutefois, une fois de plus, que **le budget de l'Union doit absolument être plus flexible**.

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: politique européenne de voisinage

2011/2126(BUD) - 13/12/2011 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité afin de compléter le financement, entre autre, de la politique de voisinage dans le budget général de l'Union pour 2012, au-delà du plafond de la rubrique 4.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/3/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

CONTENU : après avoir examiné toutes les possibilités de réaffectation de crédits sous la sous-rubrique 1a et sous la rubrique 4, les deux branches de l'autorité budgétaire sont convenues de mobiliser l'instrument de flexibilité pour compléter **le financement du budget 2012** :

- au-delà du plafond de la sous-rubrique 1a, à hauteur de **50 millions EUR** en faveur du financement de la stratégie Europe 2020, et
- au-delà du plafond de la rubrique 4, à hauteur de **150 millions EUR** en faveur du financement de la politique européenne de voisinage.